



# 2<sup>ÈME</sup> CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION pour la promotion de la participation politique des femmes

Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽሕፍት ለጾታዊ ጥቅም, ተብሎታል ፣ ተጠቅሞት ፣ ተጠቅሞት



*Rabat, 7 mars 2009*

ISBN : 978-9954-0-9672-8

N° Dépôt légal : 2009MO1120





«Dans le même ordre d'idées, Nous appelons à une collaboration constructive entre le gouvernement et le parlement dans la mise en place de mécanismes efficaces à même de favoriser une représentation adéquate et une présence plus large des femmes au sein des conseils communaux, tant pour ce qui concerne les candidatures qu'au niveau du scrutin. Notre dessein ultime est de garantir une représentation équitable des femmes au niveau des collectivités locales et, surtout, de permettre aux conseils locaux de se prévaloir de l'apport de la femme marocaine qualifiée, connue pour son intégrité, son réalisme et sa fibre sociale»

Extrait de discours de sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie  
le octobre 2008 devant le parlement





## 2<sup>ÈME</sup> CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION pour la promotion de la participation politique des femmes

Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⴷⴰ

organisée par

Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

en coopération avec

Le Ministère de l'Intérieur



*Rabat, 7 mars 2009*

## Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽዕኖታዊ ለጽ ተሃደጋጋት, ተጠባብሻ | ተጠባብሻ ተጠባብሻ



*Discours de Madame Nouzha SKALLI*

*Ministre de développement Social, de la Famille et de la Solidarité*

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጰርፕዕደገ ለጸ ተሂጂጊዕተ, ተዕገዕደገገ | ተፀዕደተ ተዕላሂዕዕተ

Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

Mesdames et messieurs les Ministres ;

Mesdames et messieurs les représentants des départements ministériels ;

Mesdames et messieurs Les parlementaires ;

Mesdames et messieurs Les ambassadeurs ;

Mesdames et messieurs les représentants des organismes internationaux et des agences de coopération bilatérale et multilatérale ;

Mesdames et messieurs les représentants de la société civile et des médias ;

Mesdames et Messieurs ;

Je suis heureuse de procéder au lancement de la deuxième campagne nationale de sensibilisation sur la participation politique des femmes aux côtés de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Bienvenue et merci pour avoir répondu à notre invitation à cette rencontre que nous avons l'honneur d'organiser à l'occasion de la célébration du 8 Mars, journée internationale de la femme, sur le thème «**Les femmes dans les communes: levier de la gouvernance locale**».



# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው ወይን ለጸ ተረፈው ለተገደረው ለተገደረው ለተገደረው ለተገደረው

Notre choix de consacrer la célébration du 8 mars cette année à la question de l'accès des femmes aux collectivités locales n'est pas fortuit.

Nous avons fait ce choix, car depuis le 8 mars dernier nous avons fait un saut qualitatif que nous sommes en droit de fêter ensemble

Rappelons-nous où nous en étions le 8 mars dernier lors de la conférence nationale que nous avons organisée sur le thème ; «la participation politique des femmes : levier du développement social»

Rappelons nous qu'il n y avait pas encore de visibilité quant aux mesures nécessaires pour promouvoir l'accès des femmes aux collectivités locales.

Mais rappelons nous aussi qu'il y avait un engagement fort.

Rappelons-nous la présence des membres du gouvernement sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, le discours dans lequel il a réitéré les engagements du gouvernement et la volonté de traduire les engagements en mesures opérationnelles.

Rappelons nous l'affluence, la présence attentives de différents acteurs parlementaires, partis politiques, ONGs, réseaux sont venus de toutes les régions du royaume, journalistes hommes et femmes et autres partenaires.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው ወይን ለጸ ተሃደገው፣ ተሰላሳይ ፣ ተፀድቶ ተሰላሳይ

Bon nombre parmi vous ont participé aux interventions, aux débats et aux recommandations de cette journée qui ont été poursuivies à travers :

- les rencontres de sensibilisation organisées en partenariat avec les ONGs .
- la conférence du 16 juillet 2008, sur le thème :
  - «La participation politique des femmes dans le milieu rural : levier du développement local»
  - Les concertations avec les femmes des partis politiques, les femmes parlementaires et les ONGs de femmes.

## Mesdames et Messieurs,

Cet effort de réflexion, de sensibilisation de plaidoyer ont pleinement convergé avec les orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le garde dans le discours du 10 octobre 2008 devant le parlement qui a coïncidé, quelle belle coïncidence, avec la première célébration du 10 Octobre, journée nationale de la femme.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽዕኖታዊ ለጸ ተረፎታዊ፣ ተባብሮታዊ ፣ ተፀዕኖተ ተጠራቅቆታ

Le souverain a appelé, je cite «à une collaboration constructive entre le gouvernement et le parlement dans la mise en place de mécanismes efficaces à même de favoriser une représentation adéquate et une présence plus large des femmes au sein des conseils communaux, tant pour ce qui concerne les candidatures qu'au niveau du scrutin.

Notre dessein ultime est de garantir une représentation équitable des femmes au niveau des collectivités locales et, surtout, de permettre aux conseils locaux de se prévaloir de l'apport de la femme marocaine qualifiée, connue pour son intégrité, son réalisme et sa fibre sociale». fin de la citation.

Cette volonté politiquée, l'engagement et l'implication de différents acteurs a permis de construire une vision qui a été traduite en amendements de la charte communale et du code électoral.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter Monsieur le Ministre de l'Intérieur ainsi que son équipe pour tous les efforts déployés en vue de concrétiser ces amendements et ces réformes, à travers de patientes séances de concertation avec les partis politiques, avec les femmes parlementaires et avec les ONGs de femmes mais aussi avec la commission Ministérielle constituée par le gouvernement et présidée par Monsieur le Premier Ministre, puis à travers une réunion conjointe de cette commission ministérielle avec les chefs de groupes parlementaires conformément aux hautes instructions Royales.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽዕኖታዊ ለጽ ጥገና ለማድረግ፣ ተሳታፊነት ማረጋገጥና ጥራት ማረጋገጥ

Aujourd'hui cette réforme constitue une belle réalisation dont nous sommes tous fiers et qui constitue un atout pour la démocratie dans notre pays, que nous devons aux efforts conjoints de l'ensemble des intervenants.

Ces mesures peuvent être résumés en 5 points  
sont comme suit :

- **La charte communale**

- 1- Article 14 :**

- Création d'une commission consultative nommée Commission d'égalité et égalité des chances

- 2- Article 36 :**

- Le plan stratégique de développement communal pour une période de 6ans en vue d'un développement durable, et ce, selon une démarche participative sensible au genre.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጰርኅዕደገ ለጸ ተሂጊዚተ, ተወወደገገ | ተፀዕፀተ ተለሂዕዕተ

- le code électoral :

1- Réduction à 21 ans de l'âge légal d'éligibilité (Article 41)

2- Création de circonscriptions électorales complémentaires dans les communes urbaines ou rurales et arrondissements» Articles 204-1 et 204-2

3- création du «Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes» (Article 288 bis)

## Mesdames et Messieurs,

N'est il pas légitime de fêter ces acquis, nos acquis car nous avons réalisé le consensus sur une problématique qui constituait un défi au vu de la complexité de la problématique et la diversité des approches et des intervenants.

Avons nous des raisons d'être satisfaites ?

Oui, que la représentativité des femmes dans les communes passe de 0,56% à 12% des sièges au moins constitue un pas important vers l'équité à l'égard des femmes.

Il s'agit donc pour nous aujourd'hui de tourner enfin la page du passé de l'exclusion des femmes de la gestion locale et de faire que la représentation politique des femmes soit en

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገዢዎቻችን ለጽናትና ለሰላም ለሰላም ለሰላም ለሰላም

cohérence avec les acquis et les avancées réalisées dans notre pays dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il s'agit aussi d'ouvrir une nouvelle page, celle de la participation des femmes à la gestion communale, de leur rendre ainsi justice, de permettre aux femmes de contribuer au développement social dont elles sont un levier essentiel et enfin d'utiliser leur talents, leur sens élevé du social et leur compétence au service de la gestion locale.

Cela ne manquera pas par ailleurs de rapprocher la gestion communale des besoins de la population et de contribuer à réconcilier les citoyens et citoyennes avec la politique et d'améliorer la bonne gouvernance locale.

Ces progrès constituent enfin des points forts pour le projet de société moderne et démocratique, un pas de plus vers l'égalité et l'équité et un moyen de promouvoir les droits des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des pauvres exclus et marginalisés.

Il s'agit également pour nous de réaliser un pas décisif vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et notamment l'objectif N°3 sur l'égalité entre les sexes.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው ወይን ለጸ ተረፈው ተገደረው | ተገደረው ተገደረው

Pour toutes ces raisons, nous, au Ministère du développement social de la famille et de la solidarité est fier de lancer cette deuxième campagne nationale en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et en partenariat avec les associations féminines et les partis politiques qui ont contribué à l'avènement de ces acquis et avec l'accompagnement fidèle de nos partenaires internationaux et des médias nationaux et internationaux.

Aujourd'hui une nouvelle étape commence, c'est la mise en œuvre de ces mesures qui s'impose et qui nécessite la mobilisation de toutes les bonnes volontés car les défis sont multiples et énormes : pour le gouvernement, pour les partis politiques et pour la société civile et pour les femmes d'une façon générale.

- Pour les partis politiques il s'agit de mobiliser les candidates non seulement pour les listes supplémentaires réservées aux femmes mais également dans les autres postes de candidatures afin de dépasser largement le minimum de 12% des élues femmes,
- Pour les associations féminines, il s'agit également de sensibiliser les femmes et de les mobiliser tout en les encourageant à se porter candidates,
- Il s'agit de faire converger les efforts pour renforcer les capacités des femmes afin qu'elles se portent candidates dans ces élections,

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገዢዎቻችን ለጽናትና ለሥራ ለጥሩ ጥሩ ለጥሩ ለጥሩ

- Il y a lieu également de sensibiliser les acteurs politiques pour que des communes soient présidées par des femmes et que les femmes soient promues dans les conseils préfectoraux, régionaux et à l'occasion du renouvellement du tiers de la chambre des Conseillers.
- Enfin nous appelons à déployer des efforts pour assurer une représentation des femmes dans les chambres professionnelles, chambres d'agriculture, d'artisanat et de commerce et en tant que représentantes des travailleurs afin que ces corps ne restent amputés de la représentation féminine.

## Mesdames et Messieurs,

Nous procédons aujourd'hui au lancement de la deuxième campagne de communication et de sensibilisation dont l'objectif est :

- d'informer sur les nouvelles mesures
- d'appeler à une mobilisation des partis politiques et des associations féminines autour des candidatures féminines
- d'appeler les femmes à investir en masse le champs politique



# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው ወይን ለጸ ተረፈውገት, ተወወደውገት | ተገወደውገት ተለረውገት

En guise de contribution à cette campagne nous avons élaborés des supports, des outils qui vous seront présentés :

- Un film de sensibilisation
- des caricatures
- des capsules explicatives sur le code électoral
- un guide des femmes en politique

## Mesdames et Messieurs,

Pour conclure je saisis cette occasion pour remercier tous les acteurs, pour leur accompagnement au programme gouvernemental pour la promotion de la participation politique des femmes dans la gestion des affaires locales : institutionnels, ONG, partis politiques, syndicats, universitaires medias nationaux et internationaux, et.

Je tiens également à saluer nos partenaires internationaux pour l'apport technique et financier qu'ils n'ont cessé de nous fournir durant tout cette période.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጸናህዕደገ ለጸ ተሂጸጋዕተ, ተወወደገገ ገጠዕገ ተወሂዕዕዕተ

L'avenir est devant nous un avenir de participation de démocratie, d'équité et d'égalité grâce à vous grâce à nous tous et nous toutes.

Que Dieu nous aide dans ce qui est bon pour ce pays.

Je vous remercie.

## Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽዕኖታችን ለጾታዊ ለውጥ ማድረግ ሲረዳን ለግብረሰታችን ማህበራዊ እና ስነ-ምግባራዊ ጥቅም ላይ ማውጣት ይገባል።



*Discours de Monsieur Chakib Benmoussa  
Ministre de l'Intérieur*

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵎⵎⵓⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵎⵎⵓⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵎⵎⵓⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵎⵎⵓⵏⵜ

**Madame la Ministre**

**Mesdames et Messieurs**

Je voudrais, tout d'abord, remercier Madame la Ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité de m'avoir invité à assister à cette rencontre réservée au lancement de la campagne d'incitation à la participation politique des femmes à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme.

A cette occasion, je rends hommage à l'importance extrême que revêt le rendez-vous annuel marquant la célébration, par la famille internationale, de la journée mondiale de la femme en signe de reconnaissance de son rôle pionnier dans différents domaines.

Certes, le choix du sujet d'incitation à la participation politique des femmes comme devise pour célébrer, aujourd'hui, la femme marocaine est, en fait, une évocation des pas géants que notre pays a franchi dans le domaine de l'institutionnalisation de la représentativité féminine ; ce qui permettra d'aller au-delà de la présence symbolique de la femme dans la vie représentative en perspective de promouvoir sa participation afin de la rendre effective, concrète et homogène avec sa position d'avant-garde dans la société.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏⵜ

Ces acquis valeureux en faveur de la femme marocaine ont été réalisés grâce à la volonté politique tendant à la consolidation et au renforcement du choix démocratique dans notre pays, ancrée davantage depuis l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, au Trône des Ses Glorieux Ancêtres, qui n'a eu de cesse d'appeler à l'encouragement et au soutien d'une participation efficace de la femme au processus de prise de décisions et de gestion de la chose publique à tous les niveaux ainsi que son accès aux institutions représentatives.

Le Maroc s'est effectivement engagé, sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie, à relever le défi de garantir une représentation conséquente des femmes dans la vie politique du pays de manière à refléter le niveau respectable atteint par la femme marocaine dans les domaines économique, social et culturel.

Grâce à la Haute Sollicitude Royale, il a été convenu, en 2002, dans le cadre d'une approche axée sur la concertation et le consensus entre les différentes composantes du champ politique national, d'instaurer un système juridique permettant une intégration réelle de la femme dans l'institution parlementaire, et ce, à travers l'amendement de la loi organique relative à la Chambre des représentants en vue de la création d'une circonscription électorale nationale dotée de 30 sièges pourvus au scrutin de liste.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏ ⵏ ⵏⵓⵔⵉⵎⴰⵏ

Convaincus de la portée démocratique de cette mesure, les partis politiques ont pris l'initiative de faciliter l'accès des femmes à la Chambre des représentants en s'accordant sur la réservation des listes de candidatures présentées au titre de la circonscription électorale nationale exclusivement aux femmes ; ce qui a permis d'assurer une représentation féminine respectable au sein de la Chambre des représentants dépassant les 10 %.

Dans la cadre de la préparation des prochaines échéances électorales, notamment les élections communales prévues pour le 12 juin 2009, la question de la représentativité de la femme s'est posée avec insistance. A ce sujet, la conviction partagée entre toutes les parties intéressées a été orientée vers la réflexion sur les moyens les plus efficaces pour gagner ce pari.

Je saisis cette occasion pour rappeler les Hautes Orientations Royales contenues dans le Discours prononcé par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, à l'occasion de l'ouverture de la première session de l'année législative en cours appelant à une collaboration constructive entre le gouvernement et le parlement pour la mise en place de mécanismes efficaces à même de favoriser une représentation adéquate et une présence plus large des femmes au sein des conseils communaux, tant pour ce qui concerne les candidatures qu'au niveau du scrutin, en précisant que le dessein ultime de Sa Majesté est de garantir une représentation équitable des femmes au niveau des collectivités locales et, surtout, de permettre aux conseils locaux de se prévaloir de l'apport de la femme marocaine qualifiée, connue pour son intégrité, son réalisme et sa fibre sociale.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው የገጠማዊ ጥቅም ላይ የዋለው ለግብረ ሰውነት ጥቅም ነው

A défaut de pouvoir introduire au code électoral des dispositions législatives expresses en faveur de la femme, et à la lumière des Hautes Orientations Royales, le Gouvernement, appuyé par le Parlement, toutes tendances politiques confondues, a veillé à réunir les conditions appropriées pour garantir une représentativité substantielle des femmes dans le cadre d'une approche compatible touchant à la charte communale et au système électoral local.

Les efforts collectifs déployés par tous les acteurs, partis politiques, société civile et pouvoirs publics, ont abouti à l'adoption d'un dispositif intégré garantissant une participation effective des femmes dans la vie électorale locale.

Les principales dispositions et mesures législatives et réglementaires prises en vue d'atteindre ce noble objectif se résument comme suit :

**Au niveau de la gestion de la chose publique locale**, une nouvelle disposition a été introduite à la charte communale prévoyant la création d'une commission consultative, auprès de chaque conseil communal, dénommée «commission de la parité et de l'égalité des chances» composée de personnalités appartenant à des associations locales et d'acteurs de la société civile, proposés par le président du conseil.

Cette commission est chargée de donner son avis, autant que de besoin, sur les questions concernant la parité, l'égalité des chances et l'approche du genre social, avec possibilité de présenter des propositions et des suggestions dans son domaine de compétence.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጸርፋዎቹ ለጸ ተሂጊወት, ተወወደደ | ተፀዎተ ተጠሂዎወት

**Au niveau de la planification communale**, la charte communale contient également une nouvelle disposition tenant à l'approche genre prévoyant que le plan de développement communal fixe, pour six années, dans une perspective de développement durable et sur la base d'une démarche participative intégrant notamment l'approche genre, les actions de développement dont la réalisation est prévue sur le territoire de la commune.

**S'agissant du système électoral**, et dans le but de promouvoir, de manière directe, la représentativité féminine au sein des conseils communaux, une disposition législative a été adoptée, basée sur la création d'une circonscription électorale complémentaire, au niveau de chaque commune ou arrondissement, inspirée du principe de la circonscription électorale nationale instituée au titre de l'élection des membres de la Chambre des représentants.

Le nombre de sièges réservés à la circonscription complémentaire, dans chaque commune, est fixé à 2 sièges pour les conseils communaux dont les membres sont élus au scrutin uninominal et à 4 sièges pour les conseils communaux dont les membres sont élus au scrutin de liste et dont le nombre d'habitants ne dépasse pas 200.000 habitants.

Pour les conseils des communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 200.000 habitants et non divisées en arrondissements, le nombre de sièges qui leur sont affectés est de 6 sièges ; alors que pour les conseils des grandes communes divisées en arrondissements, le nombre



# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጰርኅዕደገ ለጸ ተሃደጊዕተ, ተዕገዕደገገ | ተፀዕደተ ተዕላኅዕዕተ

de sièges qui leur sont attribués est de 2 sièges au titre de chaque arrondissement et de 2 sièges au titre des conseillers d'arrondissements pour chacun des conseils d'arrondissements.

Sans entrer dans les détails juridiques dudit mécanisme législatif, je précise que ce mécanisme permettrait, à lui seul, de porter le nombre de femmes élues au sein des conseils communaux à plus de 3260 en 2009, soit une moyenne nationale supérieure à 12%, contre 0,56% en 2003.

En réponse à la volonté collective tendant à la promotion de la représentativité de la femme à l'occasion des élections communales, la majorité des formations politiques ont annoncé qu'elles vont réserver les circonscriptions électorales complémentaires aux seules candidatures féminines.

En outre, les partis politiques peuvent contribuer, en fonction de leurs possibilités, à l'augmentation de cette représentativité à travers l'intégration d'un nombre maximum de femmes dans les candidatures présentées en leur nom au titre des circonscriptions électorales normales.

A cette occasion, j'appelle également les acteurs de la société civile à contribuer, à l'occasion des prochaines élections communales, à la sensibilisation de la femme, à travers tout le territoire du Royaume, sur l'importance de l'engagement dans l'action politique dans la perspective d'accroître le taux de participation des femmes au niveau des candidatures ainsi qu'au niveau du vote.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገዢዎች ለጸ ተረጎሙት, ተሰባስቦ | ተጠቅሞት ተጠቅሞት

**Sur le plan de motivation des partis politiques à intégrer les femmes, de manière effective, dans l'opération électorale,** un système d'incitation de la représentativité féminine au sein des conseils communaux a été instauré, en mettant à profit le mécanisme qu'offre la participation de l'Etat au financement des campagnes électorales menées par les partis politiques à l'occasion des élections générales communales.

Ainsi, le montant revenant aux partis politiques sur la base de sièges obtenus sera pondéré, pour chaque siège obtenu par des candidates femmes au titre des circonscriptions électorales normales, par 5 fois par rapport au montant attribué au titre de chaque siège remporté par des candidats de sexe masculin.

**Dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme permanent destiné au renforcement de la représentativité des femmes et fonctionnant de manière continue au cours du mandat électoral,** un amendement a été introduit au code électoral prévoyant la création d'un fonds dénommé «le Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes», destiné au renforcement des capacités de représentativité des femmes à l'occasion des élections générales communales et législatives.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገደረው ወይን ለጸ ተሂደው ለተገደረው ለተገደረው ለተገደረው

A cet effet, le Gouvernement a pris toutes les mesures réglementaires et d'application nécessaires pour la mise en place de ce Fonds. Ainsi a-t-il veillé à prendre les textes ci-après :

- Décret n° 2.08.746 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article 288 bis du code électoral relatif au soutien destiné au renforcement des capacités de représentativité des femmes à l'occasion des élections générales communales et législatives et accordé dans le cadre du «Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes» ;
- Arrêté du Premier ministre n° 3.07.09 du 4 mars 2009 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission chargée de proposer les programmes visant le renforcement des capacités de représentativité des femmes et les actions y afférentes et qui sont totalement ou partiellement financés dans le cadre du Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes ;
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'économie et des finances n°403.09 du 4 mars 2009 relatif aux conditions, aux modalités et au mode de versement du soutien destiné au renforcement des capacités de représentativité des femmes à l'occasion des élections générales communales et législatives et accordé dans le cadre du «Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes».

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተጽዕኖታዊ ለጸ ተረፎታል፣ ተባባሪነት ለጸጠና ተጠቃሚነት

Il convient de souligner, dans ce cadre, que le Fonds d'appui est financé par des crédits alloués dans le cadre de la loi de finances de l'année budgétaire. Ainsi, il lui a été alloué au titre de l'année en cours, qui coïncide avec l'année de son lancement, une enveloppe budgétaire de l'ordre de 10 millions de dirhams.

A rappeler que le Fonds d'appui sera destiné au financement des projets présentés par les partis politiques, les associations de la société civile locales, régionales ou nationales, actives dans le domaine du renforcement des capacités représentatives des femmes, de la gouvernance locale ou du développement humain. Avec possibilité de réalisation des programmes et actions agréés à l'échelon régional ou national.

S'agissant de la composition de la commission centrale chargée de proposer les programmes visant le renforcement des capacités de représentativité des femmes, une attention particulière a été accordée à garantir la représentation des toutes les parties intéressées et actives dans ce domaine.

Ainsi, la commission centrale sera composée de 8 représentants des partis politiques, 6 représentants des autorités gouvernementales concernées et 5 représentants de la société civile désignés compte tenu de leur action et de leur expertise dans le domaine du renforcement des capacités de représentativité des femmes, de la gouvernance locale ou du développement humain.

# Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተገዢዎች ለጸ ተረጋግጦች, ተባብሮች | ተፀዕኑ ተለረጋግጡ

La commission peut également s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne disposant d'une expertise spécifique et pouvant apporter une contribution efficace à ses travaux.

Concernant le plafond du coût total des projets éligibles au financement dans le cadre du Fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes, il est fixé à 200.000 dirhams pour chaque projet.

En vue d'imprimer une dimension partenariale à ces projets, la contribution de l'Etat au financement de chaque projet agréé est fixée à 70% au maximum du coût total du projet. Toutefois, cette contribution peut être exceptionnellement relevée lorsqu'il s'agit d'un programme jugé prioritaire par ladite commission.

La contribution de l'Etat est versée en deux tranches égales (50 % chacune), une première tranche est versée à titre d'avance dès signature de la convention de partenariat, alors que la seconde tranche est versée après la production des pièces justifiant la réalisation du projet.

En vue de la mise en œuvre du Fonds d'appui dans les meilleurs délais, les partis politiques ont été invités à désigner leurs représentants au sein de la commission centrale dans la perspective de convoquer cette dernière à tenir sa réunion inaugurale pour s'atteler à l'exercice de ses missions dans les prochains jours.

# النساء في الجماعات : رافعة للحكامة المحلية Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

ተፈጥሮአዊ ለጸ ተሃዲሲተ, ተሳላላጊ ለ ተፀዕተ ተሰላሃዕተ

Toute une année d'échange  
et de réflexion ...



7 مارس 2009

7 mars 2009



7 مارس 2009

7 mars 2009



7 مارس 2009

7 mars 2009



7 مارس 2009

7 mars 2009

# النساء في الجماعات : رافعة للحكامة المحلية

## Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale

٢٤٢٠٥٤١ ٨٨ ٢٤٤١١١٢١, ٢١١١٤١١ | ٢١٠٤٢ ٢٠٨٢٠٥١٢



10 أكتوبر 2008

10 octobre 2008



10 أكتوبر 2008

10 octobre 2008



فبراير 2009

février 2009



8 مارس 2008

8 mars 2008